

Décision

Générale

colonial

## Décision n° no 23 portant erratum à la décision n° 21 du 10 janvier 1942.

n° 21

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 janvier 1942

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1942

Date du numéro  
1 janvier 1942

### VISAS

L: Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 21 du 10 janvier 1942 portant mutation de plantons du Trésor,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, Erratum à la décision n° 21 susvisée : A l'article 13, au lieu de : « planton journalier », lire : planton stagiaire ». 20 A l'article 2, au lieu de : « aux mêmes conditions ». lire : « au salaire de [2 francs par jour >. (Le reste sans changement.) Art, 2, — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**